

# MAIRIE DE TALUYERS

Le Conseil Municipal de Taluyers, dans sa séance du samedi 16 décembre 2006, réitère dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de projet autoroutier A 45 et à la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme, **son opposition unanime au projet A 45.**

A l'appui de cette décision, le Conseil Municipal constate :

**1 :** que cette infrastructure contribuera à apporter un flux de véhicules supplémentaire dans l'agglomération lyonnaise en contradiction totale avec le Plan de Déplacement Urbain de la ville de Lyon.

**2 :** que cette infrastructure aboutit, en zone Seveso, dans le nœud autoroutier de Pierre-Bénite, déjà largement saturé, et que le silence reste total sur les modalités de gestion de ce surcroît de circulation et de raccordement sur l'A 7.

**3 :** que le passage sur le plateau mornantais créerait pour la plupart des communes traversées, des préjudices paysagers, sonores, écologiques et économiques considérables

- notamment dans l'anéantissement des efforts réalisés par les différents territoires pour préserver nos espaces naturels sensibles,
- notamment dans l'impact dramatique sur l'économie fruitière, maraîchère, viticole sur une large bande de terrain soumise à la pollution,
- notamment dans la consommation de l'espace nécessaire au projet,

**4 :** qu'en augmentant ainsi la capacité routière, on encourage les déplacements pendulaires individuels,

**5 :** que le péage prévu à hauteur de Vourles encourage les automobilistes de notre secteur venant de Lyon à sortir gratuitement avant et à encombrer les voiries des communes (Brignais, Orliénas, Taluyers, ...),

**6 :** que les automobilistes du plateau et du bassin du Gier, par l'effet dissuasif du projet, préféreront utiliser la D 342 pour reprendre l'A 450 après le péage.

**7 :** que la nécessité est aujourd'hui d'améliorer la sécurité de l'A 47 et de la requalifier

**8 :** que le passage dans la ville de Givors doit être aménagé en priorité.

**9 :** que le cadencement des transports collectifs, notamment ferroviaire, doit être renforcé, les gares réhabilitées et les possibilités de stationnement hors agglomération lyonnaise développées.

**10** : que l'investissement colossal nécessaire pour cette réalisation serait mieux employé en améliorant la circulation et la sécurité de l'A 47, et sur Givors, en réorganisant la zone des Sept Chemins, en développant les alternatives au « tout-route » pour se déplacer.

**Par ailleurs, le moment est venu de changer notre vision de l'aménagement du territoire par égard pour notre planète ; la dégradation de ses grands équilibres est mesurable par tous et c'est une situation inédite.**

**Tout le monde parle d'écologie, il faut montrer maintenant que l'on est capable d'en faire.**

**Nous avons maintenant un devoir d'exemplarité pour préserver l'avenir.**

**L'Etat doit donc maintenant montrer le chemin d'une autre politique des déplacements.**

**Le Ministre des transports et ses services doivent mettre en place les mesures et trouver les solutions innovantes, opérer les bonnes mutations et réformes structurelles pour répondre au défi écologique, y compris dans l'aménagement des déplacements sur le territoire.**

**Ce serait tout à leur honneur d'être différents dans leur analyse, précurseurs et imaginatifs, justement quand la situation est inédite.**

**Si les décideurs proposent des modes de déplacements alternatifs efficaces, nos concitoyens les utiliseront et ils seront pour eux plus reposants, moins coûteux, plus sécurisants et pour tous moins polluants.**

**Un changement de cap dans nos habitudes, dans notre consommation peut avoir un effet dynamique sur notre économie. Il correspondrait ainsi aux principes de développement durable, protecteur de l'environnement, viable économiquement et équitable socialement.**

**Le Conseil Municipal de Taluyers, adhérent de l'Association ALCALY, déclare à l'UNANIMITE :**

- qu'il s'oppose au projet A45,
- que ce projet n'est pas d'utilité publique,
- qu'il est inopportun dans le cadre du développement durable,
- qu'il est en contradiction avec les réflexions des communes de l'Ouest Lyonnais sur leur Schéma de COhérence Territoriale,
- qu'il est dangereux pour le devenir de l'économie, de l'environnement et des habitants de notre territoire.

**Pour le Conseil Municipal**  
Pascal OUTREBON, Maire.